

DÉLIBÉRATION N° CA 18-29 DU 12 JUILLET 2018
relative à l'attribution d'aides sous forme de fonds de concours

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.213-8-1, L.213-9-1 et R. 213-39
- Vu le 10^e programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n°CA 17-07 du 28 février 2017 approuvant les conditions générales d'attribution des subventions et des avances de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu le dossier de réunion du conseil d'administration en date du 12 juillet 2018.

DÉLIBÈRE

Article unique

L'article unique de la délibération n° CA 17-07 du 28 février 2017 approuvant les conditions générales d'attribution des subventions et des avances de l'agence de l'eau Seine-Normandie est complété par l'alinéa suivant :

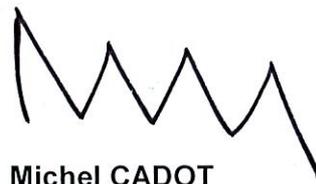
Les modalités générales d'attribution et de versement des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie ne s'appliquent pas lorsque l'aide est attribuée sous forme de fond de concours.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Michel CADOT